



Païement d'un loyer pour un jardin inexistant.

Par **saro**, le **16/04/2016** à **18:07**

Depuis le 6 janvier 2016 nous louons une maison individuelle neuve avec un jardin de 700m2, précisé dans le bail. De meme, l'état des lieux que nous avons eu du mal a nous procurer précise que le jardin sera encemessé au printemps. Le problème c'est qu'il ne s'agit pas de semer de l'herbe, car nous avons un terrain glaiseux et recouvert de détritux des autres constructions. Il y auras certainement quelque chose de fait sur ce terrain d'ici fin juin, mais pourquoi devons nous payer pendant 6 mois le loyer pour un jardin qui n'en est pas un? Et au vu de ce qui a été fait sur les autres terrain des maisons du hameau, aucun ne peut porter le nom de jardin. Devrons nous toujours payer un loyer pour un jardin qui n'en sera toujours pas un? Je voudrais préciser que les autres habitants du hameau sont propriétaire et peuvent donc investir dans leur jardin. Ce qui n'est pas notre cas.

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...